# — Supplément à Libres nº 132 —

Editorial

# A notre service

Vous le constaterez en parcourant ce numéro, AGIR s'améliore une nouvelle fois.

Avec le numéro 100, nous lancions une formule plus proche de votre vie de militant. Nous poursuivons nos efforts, afin de rendre « AGIR » encore plus adapté à vos souhaits. Nous nous efforcerons de faire de ce lien interne à VIE LIBRE :

- une revue de réflexion. Elle est nécessaire si nous voulons être crédibles.
- une revue pratique. Rien n'est jamais acquis. Nous devons sans cesse expliquer nos méthodes, nos structures.
- une revue ouverte sur l'extérieur. Nous donnerons la parole à des associations dont les activités, les buts vont dans le sens de la promotion du milieu populaire.
- une revue de conduite. VIE LIBRE, Mouvement National, se donne des moyens pour vivre ses orientations, par son Plan de 4 Ans, des journées d'étude, sa presse, des commissions de travail... AGIR proposera des contenus de rencontres, des thèmes de réunions, le tout enraciné dans les expériences de la base, vos expériences.
- une revue pour vivre nos responsabilités. Les responsables VIE LIBRE doivent avoir une longueur d'avance, afin que la vie du Mouvement soit le plus efficace possible. Nous leur proposerons des contenus de rencontres pour prévoir et reprendre l'action VIE LIBRE.
- une revue pour sceller notre unité. VIE LIBRE a des positions sur l'alcoolisme, l'alcoolisation. Nous vous les ferons connaître. Partout en France, nous devons parler le même langage, avoir les mêmes règles.
- une revue pour débattre. Nous ouvrirons nos pages à vos questions, aux débats, aux conflits qui secouent la vie interne de notre Mouvement, manifestant ainsi notre volonté de dialogue.

« AGIR » nait chaque trimestre de la volonté de milliers de militants VIE LIBRE.

N'hésitez pas à faire valoir vos droits d'associés, écrivez, suggérez, proposez... pour que notre revue interne à VIE LIBRE répondre toujours mieux à nos questions. AGIR se met à notre service.

LE COMITE DE REDACTION D'AGIR

Sommaire


**Action médico sociale**
« opération sauvetage » 2

**Action - travail**
agissons avec les syndicats 3

**Plan de 4 ans**
la loi... c'est la loi 4

**Formation**
vers les 35 heures 5

**Vie Associative**
vers une nouvelle loi 6 - 7

**Femmes**
Ça pourrait faire du bruit 8 - 9

**Vie du mouvement**
échos du Comité National 10

**Congrès**
Vive les congrès départementaux 11

**Presse**
Un guide et une formation pour les correspondants diffuseurs 12

**Calendrier national**
Le point des cotisations 13

**A tous les trésoriers**
les non-renouvellements 14

**Comités départementaux**
les non-renouvellements 15

**Débat**
Les C.H.A. - enquêtons 16




104

# opération sauvetage

**La participation de Vie Libre à des actions collectives de prévention a son intérêt. Ainsi, dans le Val d'Oise, Vie Libre a participé à des opérations de « Sauvetage ».**

**Si pour le problème qui nous préoccupe, « l'alcoolisme », les résultats ne sont pas spectaculaires, c'est une forme de présence qui à long terme ne peut que renforcer notre action.**

Trois opérations sauvetage ont eu lieu dans le Val d'Oise.

Organisées par les Donneurs d'organes, ces opérations ont pour but de sensibiliser la population à ce qui gravite autour des accidentés de la route et autres ; pour la survie de ces accidentés et surtout pour la prévention à ces catastrophes, autant que pour éviter bon nombre d'accidents.

A cette opération, participaient les pompiers, Samu, intervention routière, gendarmerie, Croix-Rouge, secouristes, donneurs de sang, donneurs d'organes, tous ces gens en état d'alerte de jour comme de nuit, sur les grands axes routiers et dans le milieu du travail (chantier, usine, mines, forêt, etc...).

Alors, pourquoi pas la participation de « VIE LIBRE » qui se veut et qui doit être un mouvement préventif lui aussi ; sachant que l'alcool, malheureusement est un des pourvoyeurs de ces terribles accidents. « VIE LIBRE » a été invité à participer à ces opérations.

Nous n'avons donc pas manqué d'être présents. Notre participation à ces opérations a bien sa place. Guérir la maladie alcoolique, c'est bien, mais en prévenir les méfaits et conséquences graves, c'est mieux. Quand on pense qu'une blessure parfois légère, mais demandant une intervention chirurgicale immédiate, et que celle-ci soit faite sous l'empire de l'alcool, peut amener des séquelles irréparables et parfois la mort.

## Pourquoi participer à des opérations de ce genre ?

La présence de Vie Libre à ces manifestations permet de se faire connaître auprès des sauveteurs, le corps médical, mais aussi de la population des communes où a lieu ces opérations, des écoliers, des maires et leurs conseillers, médecins, infirmières, pharmaciens, etc..., d'où la réflexion possible sur notre mouvement.

Sur notre région, ces opérations ne se sont faites jusqu'alors qu'en milieu urbain. Pour la première fois, celles-ci se sont réalisées en milieu rural à Vigny.

Nous aurions aimé être des partenaires et non des invités, lors de la préparation de ces journées. C'est un appel pour l'avenir.

## Participer, mais pour quelle efficacité ?

Bien sûr, sur le moment, nous avons constaté le peu d'intérêt que les gens portent, dès que l'on aborde le problème alcool ; mais le peu de propagande, le passage de l'audio-visuel, la réponse aux questions, a apporté malgré tout, quelques résultats concrets.

- A Beaumont, où un malade a pu s'en sortir.
- La maison de retraite de Marines, nous a fait demander pour une intervention auprès d'un retraité hospitalisé à l'hôpital de Pontoise.
- A Sarcelles, où suite à cette opération, des demandes d'information et de projection de l'audio-visuel dans les lycées, écoles.

Si dans l'immédiat, notre participation à cette opération n'a pas eu de résultats spectaculaires et qu'elle a mobilisé des militants Vie Libre déjà fort occupés, nous sommes convaincus que cela n'a pas été du temps perdu.

C'est en étant présent partout, en occupant le terrain que nous pouvons faire avancer notre action.

Cette action deviendra à la longue bénéfique auprès des malades à guérir, et surtout préventive auprès des jeunes. Pensons-y.

**André Levert.**

# Agissons contre l'alcoolisme dans les entreprises

**Si nous voulons que notre action à l'intérieur des entreprises soit efficace, la collaboration Vie Libre - syndicats est indispensable. Qu'en est-il dans nos entreprises ?**

De juin 1978 à octobre 1979, la direction de RENAULT - LE MANS mène une campagne contre l'alcoolisme, plus exactement une campagne « Notre santé » dont le but évident est d'informer les travailleurs sur les méfaits de l'alcoolisme.

Tout au long de cette période, des tracts sont distribués, des affiches sont apposées, un concours est organisé !

On estime habituellement que 14 % du personnel est touché par la maladie alcoolique. Ce chiffre correspond à la moyenne nationale pour l'ensemble du personnel des entreprises toutes catégories confondues.

De l'avis des responsables syndicaux et des militants du Mouvement « VIE LIBRE », cette campagne n'eut aucun effet sur la consommation d'alcool au sein ou à l'extérieur de l'entreprise.

Ce jugement n'est cependant pas un cri de victoire de la part de ces organisations de travailleurs à l'égard d'une initiative prise par la direction.

Comment est-il possible pour une organisation syndicale, sans faire le jeu d'une direction d'entreprise, de prendre des initiatives qui tiennent compte, à la fois, des individus et de la collectivité ?

A l'heure actuelle, le syndicalisme n'opère pas de prise en charge réelle des problèmes liés à l'alcoolisme.

Cependant, quelques sections syndicales d'entreprise en lien avec les militants VIE LIBRE s'en préoccupent sérieusement, prennent des initiatives.

Elles serviront de point de départ et de cadre de réflexion.

Contrairement à ce qu'elle a fait au Mans, où elle a mené la campagne avec la seule collaboration des cadres médicaux et sociaux, dans certaines entreprises de la Région Parisienne, la direction cherche à y associer les syndicats, d'où la nécessité d'entreprendre une réflexion approfondie au sein de la section syndicale sur les problèmes de l'alcoolisme.

En fait, les militants syndicaux n'ont pas toujours attendu les initiatives de la direction pour entreprendre des actions auprès des malades alcooliques. Mais en général, il s'agit du coup par coup, d'une action de longue haleine qui doit être menée par des militants solides, très avertis des caractéristiques de l'alcoolisme, susceptibles d'y consacrer beaucoup de temps. C'est pourquoi, bien souvent, ce sont les militants de VIE LIBRE qui mènent cette action.

## Les travailleurs sont concernés

Dans un établissement de la Région Parisienne, le responsable d'un comité d'hygiène et de sécurité met l'alcoolisme à l'ordre du jour et propose la création d'une commission santé. La section syndicale décide d'y participer.

Participer à la commission santé, ce n'est pas apporter sa caution à n'importe quelle action de la direction.

La position prise par les délégués au sein de la commission fut expliquée aux adhérents :

« Beaucoup de travailleurs sont atteints de cette maladie, les réflexions collectives que nous avons eues nous permettent de penser que nous pouvons apporter des éléments positifs à ce groupe de travail.

La législation du travail est nette sur ce point ; un travailleur en état d'ivresse peut être exclu de l'entreprise. Nous voulons, par notre présence, éviter que certains cas ne soient réglés par des méthodes expéditives donc répressives, et veiller à ce qu'une campagne de sensibilisation sur l'alcoolisme ne devienne en aucun cas une campagne de répression ».

Les syndicalistes qui agissent auprès des malades alcooliques le reconnaissent volontiers, ils ont besoin de la compétence et de la coopération des militants VIE LIBRE. De leur côté, ceux-ci situent leur action comme étant complémentaire de celle des syndicats.

Que dire des difficultés à surmonter lorsqu'il s'agit d'une question d'alcoolisme ? C'est là que la collaboration entre les militants VIE LIBRE et les délégués du personnel s'avère indispensable et sera fructueuse.

## Une complémentarité des compétences

Comment d'un point de vue syndical cette action conjuguée peut-elle s'obtenir ?

Tout d'abord, dans un climat de compréhension mutuelle, d'estime réciproque, sur la base d'une complémentarité des compétences.

Notre présence dans les milieux du travail doit se renforcer car comme nous le constatons, le milieu de travail est un lieu favorisant le développement de l'alcoolisme.

VIE LIBRE ne se contente pas de prendre en charge les malades pour les amener à la guérison ; le Mouvement fait aussi une analyse des conditions de vie et de travail qui conduisent à l'excès de consommation de boissons alcoolisées et veut agir sur les causes de l'alcoolisation.

Sur l'ensemble de ces revendications, VIE LIBRE demande le soutien des syndicats. En effet, le Mouvement est rarement reconnu au sein d'une entreprise. Il lui arrive cependant de siéger en tant que tel au Comité d'Hygiène et de Sécurité. La collaboration et la compréhension des délégués syndicaux ajoutent à leur efficacité.

## Nous devons partager nos expériences

Lors de son Conseil National de 1964, le Mouvement a d'ailleurs invité ses militants, partout où c'était possible, à collaborer avec les syndicats. Les organisations syndicales avaient, à l'époque, assuré VIE LIBRE de leur soutien, et repris à leur compte, ses revendications. Qu'en est-il aujourd'hui?

Nous savons qu'il existe dans certaines régions, une collaboration VIE LIBRE et syndicats, mais cela ne doit pas être très important si l'on tient compte du peu de remontées de faits d'action à ce sujet au Secrétariat National.

Et pourtant, si nous voulons que notre action à l'intérieur des entreprises soit efficace, il faut qu'elle se fasse avec la collaboration des syndicats. Nos démarches auront beaucoup plus d'impact si elles sont faites avec le soutien de toutes les structures qui existent dans l'entreprise.

Il faut agir avec toutes les organisations dont le but est de lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de tous les travailleurs.

**Recueilli par**
**Louis LE BLEVEC.**

# La loi... c'est la loi

**Nous avons la volonté de changer notre société envahie par l'alcool. Celle-ci ne saurait s'affirmer sans action. Voici une réflexion à propos des textes législatifs. C'est une invitation à les faire respecter. Vie Libre force d'action...**

Nous sommes dans une société guidée par des lois. Celles-ci forment ce qu'on appelle la législation. Elles sont là soit pour nous guider, nous protéger mais aussi parfois pour sévir au cas où l'une d'entre elles ne serait pas respectée. Il suffirait de la suivre et tout serait parfait. Mais voilà, beaucoup de lois ne sont pas respectées. C'est le cas, en ce qui concerne les boissons alcoolisées.

## Article L. 14

« Dans tous les débits de boissons, un étalage des boissons non alcooliques mises en vente dans l'établissement est obligatoire.

L'étalage doit comprendre au moins dix bouteilles ou récipients et présenter, dans la mesure où le débit est approvisionné, un échantillon au moins de chaque catégorie des boissons définies à l'article L. 16 ».

On peut constater que dans de nombreux débits, cet article n'est pas respecté. Rares sont ceux qui exposent les bouteilles obligatoires mais encore plus rares sont ceux qui peuvent toutes les proposer aux clients. Sans doute un manque d'approvisionnement général dans l'hexagone !!! L'action contre ces infractions serait de relater soit, sous forme de pétition ou de délégation du mouvement, ces faits auprès des services de répression locaux pour qu'ils obligent ces débits à respecter scrupuleusement la loi.

## Article L. 20

« Il est interdit de remettre, distribuer ou envoyer à des mineurs, des prospectus, buvards, protège-cahiers ou objets quelconques nommant une boisson alcoolique, ou en vantant les mérites ou portant la marque ou le nom du fabricant d'une telle boisson ».

Quand on lit cet article, on pourrait dire « c'est bien, on essaye de protéger les mineurs de l'alcool ». Mais quand on regarde autour de nous, dans la rue, dans certaines revues, dans certaines vitrines, cette publicité, qu'on veut soustraire du regard des mineurs, est mise en évidence. Alors on dit « non » à la propagande de l'alcool à des mineurs tout en sachant qu'il leur suffit d'ouvrir les yeux sur notre société de consommation pour s'informer sur le nom de tel fabricant de boissons et sur le prétendu mérite de celle-ci. Comme on peut le constater, pour détourner une loi, on ne peut faire mieux.

## Faisons respecter la loi

Notre action, pour contrer cette infraction, serait une meilleure information dans les collèges, les lycées pour démontrer que la consommation de l'alcool a de nombreux dangers surtout sur des mineurs. Information donc et non interdiction, comme l'article L. 20, car l'on sait que quand l'on interdit une chose, c'est souvent sur celle-ci, principalement pour les mineurs, où l'on trouve abus souvent par jeu ou défi.

Nous terminerons par l'article L. 65 cité ci-après : « Quiconque sera trouvé en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics, dans les douze mois qui auront suivi une deuxième condamnation d'ivresse, sera puni d'un emprisonnement de deux mois à un an et à une amende de 1.000 à 10.000 F. » .

Nous avons pris cet article pour démontrer que certaines lois demanderaient à être révisées.

Nous ne pensons pas que c'est en pénalisant un malade alcoolique par moyens financiers ou prison qu'on arrivera à le sortir de sa maladie.

Pire, ça ne peut que l'enliser car généralement un malade alcoolique a de nombreux soucis financiers donc la sanction financière ne convient pas. Pour ce qui est de la prison, ce n'est guère plus concluant, l'ambiance familiale autour d'un malade n'est généralement pas excellente alors rien ne sert de l'aggraver.

L'action à laquelle nous invite cet article sera encore une fois de donner une meilleure information sur le mouvement Vie Libre auprès des milieux juridiques mais aussi médicaux.

Les lois ne sont pas faites pour être détournées. Par notre action Vie Libre, aidons à les faire respecter pour le plus grand bien des malades alcooliques.

**André Puche.**

**Cette année le 2ème thème de notre plan de 4 ans est : « Comment sortir de l'alcoolisation pour se réintégrer dans une société alcoolisée avec la volonté de la changer »**

**Nous savons que des militants, des sections, des départements prennent des initiatives pour agir sur ce thème.**

**Envoyez au Secrétariat National vos expériences**

- **le style d'action menée**
- **En réponse à quelle situation ?**
- **Ce qu'elle a permis ?**
- **Son efficacité, etc...**

**Les commissions de travail du Comité National ont besoin de ressaisir votre action, réaliser des bilans... N'hésitez pas à écrire votre action.**

**N'envoyez pas de synthèse. Tout ce que vous faites est important.**

# Vers les 35 heures :

## *Les droits des travailleurs s'améliorent*

**Des nouvelles dispositions ont été prises sur la durée légale du travail.**

**Elles représentent une avancée sociale considérable. Aujourd'hui les 39 heures, demain les 35 heures.**

**Nous vous donnons les grandes lignes des dispositions prises par le Rapport Jean Auroux. L'application se fera après discussion branche par branche suivant les professions.**

**Afin de vous tenir au courant de l'évolution des discussions concernant votre profession prenez contact avec les organisations ouvrières de vos entreprises.**

Lutter contre le chômage, améliorer les conditions d'exercice des emplois, favoriser l'émergence d'une société où chacun maîtrisera mieux l'utilisation de son temps, tels sont les principaux objectifs définis dans l'exposé de M. Jean AUROUX, Ministre du Travail.

Le travail doit être mieux partagé. Il doit devenir source de création et d'épanouissement.

Pour ce faire, l'intervention de la puissance publique s'imposait d'autant plus que, près d'un demi-siècle après que la loi du 21 juin 1936 eut fixé la durée légale du travail à 40 heures par semaine, la durée hebdomadaire moyenne dépasse encore cette norme.

Plus encore qu'à la réduction, même historique, de la durée légale du travail de quarante heures à trente neuf heures par semaine, c'est à la durée moyenne effective que s'est en effet attaché le Ministre du Travail qui rappelle que le but à atteindre en 1985 est une durée hebdomadaire de trente cinq heures.

« Ces mesures auront une incidence économique, a déclaré Pierre MAUROY, il faut augmenter la production nationale, l'accélérer. Je n'ai jamais reçu un syndicat de machines. Il faut que les machines travaillent davantage : au lieu de travailler avec une équipe, qu'elles travaillent hardiment avec deux ».

Les principales dispositions de l'ordonnance relative à la durée légale du travail et aux congés payés sont les suivantes :

### Durée du travail

A compter du 1er février 1982, la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à trente neuf heures par semaine dans les établissements industriels et commerciaux, au-delà de trente neuf heures, les suivantes sont majorées de 25 % pour les huit premières et de 50 % pour les suivantes.

### Les congés payés

Le travailleur a droit à un congé dont la durée est déterminée à raison de deux jours et demi (au lieu de deux jours) ouvrables par mois de travail, sans que la durée totale du congé exigible puisse excéder vingt quatre jours ouvrables.

La cinquième semaine de congés payés ainsi généralisée ne pourra donc pas être « accolée » aux quatre autres.

— Le travail en continu :

La durée du travail des salariés travaillant de façon permanente en équipes successives selon un cycle continu ne devra pas être supérieure en moyenne sur une année à 35 heures par semaine travaillée, au plus tard le 31 décembre 1983.

### Contrat de solidarité

L'ordonnance porte sur les contrats de solidarité passés avec l'Etat et les entreprises recrutant du personnel supplémentaire à la suite d'une forte réduction de la durée du travail entre le 15 septembre 1981 et le 1er septembre 1983.

L'embauche bénéficiera prioritairement à des jeunes et à des chômeurs. Le contrat devra faire mention de la négociation entre l'employeur et les représentants des salariés et précisera le nombre d'embauches pouvant ouvrir droit au bénéfice de l'aide de l'Etat. Ce nombre ne pourra excéder l'accroissement net de l'effectif.

Dans le cas d'entreprise appartenant à un groupe, une convention cadre pourra être négociée entre l'Etat et le groupe.

L'ordonnance, enfin, permettra à des salariés âgés de plus de cinquante cinq ans, de travailler à mi-temps en bénéficiant d'une allocation complémentaire de revenus à condition qu'ils soient remplacés dans le cadre des contrats de solidarité.

### L'enseignement technique

Le Ministre de l'Education Nationale a, de son côté, présenté son projet de rénovation.

Trois types d'actions sont envisagés :

- Action sur les contenus et les filières de formation. Il s'agit d'abord de moderniser le parc « machines-outils ». 30 milliards de francs y seront consacrés pendant trois ans.

Quant aux filières, elles devront éviter les spécialisations précoces. Les besoins régionaux et locaux seront pris en considération.

- Action sur les conditions d'accueil et d'enseignement dans les établissements. Premier objectif : accroître les capacités d'accueil et d'encadrement à concurrence de 20.000 jeunes par an, seule solution durable au chômage des moins de dix-huit ans.

- Action sociale. Les bourses dans l'enseignement technique seront revalorisées par une dotation supplémentaire de 95 millions de Francs.

Le montant mensuel moyen des bourses des élèves en cycle de terminale de lycée professionnel devrait passer de 175 à 440 francs.

**Recueilli par Louis LE BLEVEC**

# Vers une nouvelle loi sur la vie associative

**La loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'Association a créé une Liberté Publique.**

**Depuis le 10 mai 1981, le nouveau gouvernement a la volonté de donner à cette liberté une dimension nouvelle. En quatre vingts ans, les associations ont connu des fortunes diverses, souffert de limitations, subi des attaques.**

**Nous ne pouvons que nous réjouir de la reconnaissance, par l'Etat et les collectivités territoriales, du rôle éminent des associations dans le fonctionnement démocratique de la Nation.**

**Une large concertation entre le Ministère du Temps libre et le mouvement associatif est entamée depuis plusieurs mois.**

**Cette consultation devrait aboutir à l'élaboration d'un projet de loi sur la vie associative. Vie Libre participe depuis Juillet 1981 à un regroupement inter-associations.**

**Des perspectives nouvelles s'ouvrent depuis le 10 mai, à la vie associative. Plus que jamais Vie Libre a son mot à dire.**

## Un regroupement inter-associations

« La vie associative, outil de l'autonomie des travailleurs et de la promotion du peuple par lui-même » (Culture et Liberté).

Dès sa création, VIE LIBRE avait compris toute la valeur de cette vie associative puisque, déjà, la charte invitait nos adhérents à militer dans des associations du monde populaire.

« Nous sommes persuadés que pour nos militants, c'est un des lieux d'apprentissage et de pratique de la solidarité et de la responsabilité. C'est un moyen de lutte, d'émancipation, d'organisation. C'est une occasion de découverte des capacités à vivre, à s'exprimer, à agir personnellement et collectivement. C'est là qu'il est possible pour le monde populaire de prendre la parole dans son propre langage ».

Le 10 juillet 1981, à l'initiative de CULTURE ET LIBERTE, 18 personnes, représentant 14 organisations, se sont réunies au siège de l'I.N.V.A.C. à Paris, pour échanger leurs impressions sur les perspectives nouvelles qui s'ouvrent à la vie associative depuis le 10 mai.

VIE LIBRE était représenté, à cette réunion, par trois membres non mandatés par le Comité National, ce que d'entrée de jeu nous avons fait savoir aux participants.

Au cours de cette première rencontre, nous apprenions des choses très intéressantes sur quelques projets gouvernementaux puisque, déjà, plusieurs organisations avaient été reçues dans les ministères et particulièrement celui de la Solidarité Nationale.

Nous nous retrouvions le 3 septembre, après avoir réfléchi aux points communs que nous avions dans la démarche associative. Bien entendu, chaque association conservait son entière indépendance, mais pouvait faire cause commune sur certains dossiers.

## Vie Libre prend sa place

Après avoir débattu sur l'opportunité et la conception du regroupement, nous estimions :

- la nécessité de peser positivement sur la politique associative en nous constituant une force durable de propositions ;
- la nécessité de regrouper des associations à caractère autogestionnaire qui situent leur action dans le mouvement populaire ;
- le caractère auto-gestionnaire ne se déterminant pas d'abord par rapport à une idéologie mais sur des pratiques, des formes d'organisation et sur une conception de la vie associative et du rôle qu'elle doit jouer dans la transformation sociale. Ce rôle de transformation doit se jouer en pleine autonomie, évitant tout classement en référence à un parti ou à une de ses tendances ou à un syndicat.

Nous décidions de faire un projet de déclaration commune et nous proposions l'élargissement du regroupement à plusieurs associations répondant aux critères suivants :

— participation effective des militants bénévoles ;
— fonctionnement démocratique ;
— démarches et fonctionnement décentralisé ;
— conception de la vie associative.

Nous rendions compte des travaux du regroupement inter-associations aux membres du Comité National lors de la réunion des 19 et 20 septembre 81.

Le Comité décidait de continuer à avancer avec les partenaires de la plate-forme.

Le délégués au Conseil National des 14 et 15 novembre allaient dans le même sens en votant les Objectifs d'Action pour 1982.

# 18 associations participent à une réflexion avec culture et liberté

— I.N.V.A.C. (Investissements - vacances) ;
— F.N.M.I.P. (Fédération Nationale des Malades et Paralysés) ;
— C.L.D.C. (Centre de Loisirs et de Diffusion Culturelle) ;
— F.N.A.F.M.A. (Fédération Nationale des Associations Familiales de Maisons d'Accueil) ;
— J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) ;
— U.F.J.T. (Union des Foyers de Jeunes Travailleurs) ;
— VIE LIBRE ;
— F.A.S.T.I. (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) ;
— C.E.L.I.C. (Comités d'Entreprises - Liaison - Information - Coordination) ;
— VIE NOUVELLE ;
— A.D.E.L.S. (Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale) ;
— C.S.C.V. (Confédération Syndicale du Cadre de Vie) ;
— CULTURE ET LIBERTE (Association Nationale pour le développement culturel du monde de travail) ;
— C.V.J.R. (Centre de Voyage pour la Jeunesse Rurale) ;

Depuis, nous nous sommes réunis le 28 septembre, le 20 octobre (dans nos locaux de CLICHY) où nous prenions connaissance d'une information sur le rapport SCHWARTZ) (insertion professionnelle et sociale des jeunes).

Le 16 décembre, nous organisions une journée d'étude dont le thème était « le système éducatif et le rapport SCHWARTZ ».

Le 13 janvier, nous dressions le bilan positif de cette journée et prenions connaissance du projet de loi d'André HENRY, Ministre du Temps Libre, concernant la vie associative.

Nous avons écrit de longs « compte-rendus d'activités » pour bien faire partager aux militants et responsables VIE LIBRE l'importance de participer à un tel regroupement.

Nous avons assez vécu la République des « copains-coquins ». Il est temps que les associations telles que la nôtre prennent la place qu'elles méritent.

## Pourquoi Vie Libre participe à ce regroupement ?

Pour être encore plus efficace, VIE LIBRE a besoin d'échanger et de faire partager ses options et ses originalités. Il ne doit plus rester en vase clos.

Les résultats de bientôt 30 années de lutte pour faire changer les comportements vis-à-vis de l'alcool doivent être connus du plus grand nombre de personnes possible et surtout de ceux qui se préoccupent de l'éducation populaire.

Un exemple : Tous les militants, le Secrétariat National, connaissent les difficultés rencontrées pour faire paraître la Motion Externe de notre Conseil National sur la presse locale, régionale et à plus forte raison nationale.

Dès la remise de cette motion, les participants au regroupement, l'ont fait paraître dans leurs propres revues, faisant ainsi connaître à leurs adhérents les revendications de notre Mouvement.

A l'intérieur de la plate-forme, toutes les informations sont librement échangées. VIE LIBRE a beaucoup appris.

Nous avons par exemple pris connaissance de la préparation du projet de loi sur la promotion de la vie associative d'André HENRY.

Notre Mouvement a tout intérêt à faire une analyse de ce projet qui prévoit, entre autre :

- la reconnaissance d'Utilité Sociale ;
- le statut de l'élu social ;
- les garanties de financement des associations par le biais de l'économie sociale ;
- l'extension des moyens d'expression des associations ;
- des allègements fiscaux.

Toutes les associations devraient avoir reçu ce document pour y répondre avant le 15 mars.

Le regroupement dans une lettre adressée à M. le Ministre du Temps Libre, a demandé, que toutes les associations reçoivent effectivement ce projet et un délai plus long pour l'étudier et y répondre.

Nous savons aussi que la loi sur la régionalisation va grandir les droits et devoirs des Maires et des Conseillers Généraux. Il est bien certain que ceux des associations doivent grandir dans les mêmes proportions.

Là aussi AGIR se doit d'informer, mais aussi de former les militants et responsables, afin qu'ils soient prêts au moment où la loi entrera en application.

La grande force que représente la vie associative doit rester au service du monde populaire. C'est pourquoi nous avons intérêt à participer à un tel regroupement.

### Ce que VIE LIBRE apporte

VIE LIBRE, c'est 22.000 adhérents, leurs familles, leurs amis. C'est aussi une grande expérience de vie militante pour défendre une cause très impopulaire : « la lutte contre l'alcoolisme et ses causes ».

Les participants aux rencontres sont étonnés du sérieux de nos propositions.

VIE LIBRE prouve que « ligue antialcoolique » ou « œuvre », ne sont pas dans son langage, ni dans ses options. Nous faisons réfléchir les responsables d'associations qui s'occupent de loisirs et plus particulièrement de vacances.

Nous apportons notre documentation et particulièrement le journal « LIBRES ». Un responsable d'information de comité d'entreprise veut passer un article dans son bulletin (largement diffusé) concernant VIE LIBRE et le monde du travail.

## Ce qu'en pense Vie Libre

Le nouveau pouvoir connaît l'importance de la vie associative : 350.000 associations, dont :

- 1.800 reconnues d'Utilité Publique ;
- 330 fondations ;
- avec environ 650.000 salariés employés.

Il connaît aussi l'importance de « l'économie associative ».

Au moment où la politique gouvernementale se définit en matière associative, nous estimons que les associations porteuses d'une même conception de la vie associative, ne se réfugient pas dans une attitude défensive.

Elles doivent au contraire faire en sorte d'être partie prenante de l'élaboration de cette politique et s'organiser en ce sens.

Il est très important que la vie associative, non seulement ne soit pas appauvrie à travers une uniformisation et une « professionnalisation » des associations, mais qu'au contraire la diversité et l'innovation soient soutenues et encouragées.

**Daniel DABIT.**

# Renversons les barrières qui empêchent la communication

**Une militante Vie Libre nous rapporte l'expérience d'un groupe féminin, sur une grande cité, qui a réalisé une enquête sur l'isolement.**

**Cet exemple pourrait bien donner des idées aux femmes dans Vie Libre.**

**Mener l'enquête sur l'alcoolisme dans les cités partout où est implanté Vie Libre. Répercuter ces résultats aux niveaux local, départemental, national, ça pourrait faire du bruit ! Ça dépend de nous, les femmes...**

Les grands ensembles, surtout s'ils sont mal conçus, comme dans la plupart des cas, sont souvent la cause de bien des problèmes chez ceux qui les habitent.

La télévision nous montrait dernièrement le cas typique de la « cité des 4.000 logements » à La Courneuve en Seine St-Denis.

Encore une fois la rentabilité a supplanté les besoins de l'homme et l'on assiste à de tragiques événements tels que délinquance — mal de vivre, la non-communication qui fait que chacun s'isole.

## L'enquête

Quelques femmes du groupe féminin de La Fauconnière (un grand ensemble de la S.C.I.C. à Gonesse), conscientes de ces faits, puisqu'elles habitent la cité, ont lancé une enquête sur l'isolement des femmes et ont cherché à y remédier.

Elles en ont parlé avec la directrice du Centre Social intégré à la cité et à une assistante sociale tenant des permanences et souvent confrontée à l'intégration de provinciales venant, à cause du chômage du mari, travailler dans la région parisienne.

Avant d'entreprendre leurs recherches, trois femmes du groupe ont pu suivre un stage d'une semaine pour apprendre les méthodes dites « conscientisantes ».

Puis, pendant des mois, elles ont préparé une enquête sur le thème de l'isolement des femmes en milieu populaire. Grâce aux renseignements fournis par des commerçants, des instituteurs, des gardiennes d'immeubles... elles ont sélectionné 70 femmes souffrant de l'isolement, certaines aux portes de la dépression et de l'alcoolisme.

Elles ont aussi découvert que certaines femmes étaient quasiment illettrées, enfermées dans un monde clos, souffrant de leurs complexes. Avec une peur intérieure dans la cité anonyme, elles s'enferment et refusent l'échange.

Il s'agissait de ne pas les brusquer. Une lettre leur a été envoyée pour leur dire que des femmes passeraient les voir afin de parler. Ainsi, la première visite était préparée et le premier pas était fait. Dans la plupart des cas, les femmes du groupe furent bien accueillies.

L'enquête dura des mois et il fallut encore des mois pour matérialiser les résultats : une exposition-débat qui révéla le sérieux de l'entreprise et surtout la nécessité d'apporter des solutions.

## Hélène : "J'ai eu du mal à m'intégrer dans une section"

Toute seule, devant la déchéance, le médecin me donne une solution.

La cure à la clinique, seul moyen de pouvoir vivre après dans le bonheur, de n'être plus dépendante de l'alcool.

Ma décision étant prise, et le désir de guérir aussi, de plus, je pensais à ma fille de cinq ans qui allait avoir la joie, d'avoir une maman comme tout le monde.

Ce fut le départ pour la clinique, le traitement et surtout la découverte de « VIE LIBRE », par LOUIS et MAURICE venus me rendre visite.

De retour à la maison, j'ai le bonheur de retrouver ma fille. Mais après trois mois, retombant dans l'isolement, ayant perdu le contact de « VIE LIBRE », j'ai rechuté. L'isolement, c'est terrible, la volonté manque, il faut être aidé. Alors, j'ai fait appel, au premier contact « VIE LIBRE » qui a transmis à la section la plus proche de mon domicile. Heureusement, ils sont venus.

Mais malgré l'amitié et le dévouement des copains, MICHEL, MARCEL et ANDRE, il y eut ensuite une part d'hésitation des militants. Car aller rendre visite à une femme seule, peut par des préjugés difficiles à comprendre couper le contact. Ce qui s'est fait. Donc difficulté à s'intégrer dans la section quand on sent et que l'on croit que l'on vous écarte, c'est terrible.

Mais « VIE LIBRE » veille toujours. Passant par-dessus les préjugés, ANDRE est venu, ensuite sa femme SUZANNE. Ils m'ont guidée et aidée dans ma prise de conscience vers l'acheminement de la guérison, le militantisme, l'intégration au sein de l'équipe, la prise de responsabilité.

Je puis dire maintenant que j'ai ma place au sein du mouvement. Mais cela n'a pas été simple.

Pour résoudre ces difficultés, il faudrait, et il le faut ! garder le contact avec les malades, surtout après la sortie des lieux hospitaliers. Que les conjointes ou conjoints soient solidaires de leurs époux ou épouses dans l'action militante, pour abattre ces préjugés, d'aller voir une femme seule ou un homme seul, cela éviterait à coup sûr, bien des détresses. Car être seule ou seul ne doit être en aucun cas, une entrave à la guérison et à la réinsertion de la malade ou du malade et son intégration au sein de VIE LIBRE. Il faut qu'une amitié et une prise de conscience sans cesse renouvelée règne au sein des équipes. Ne l'oublions pas, nous sommes tous des militants de base à quelques échelons que nous soyons à « VIE LIBRE ».

## Les résultats

Cette enquête a retenu l'attention non seulement à l'échelon local, mais régional et même national. Le fond d'intervention culturel a débloqué une subvention pour la formation de ces femmes enfermées dans leur isolement et leur ouverture à la vie sociale.

Si nous avons décrit longuement cette enquête, c'est que cela peut amener des idées et des pistes à nos amies des commissions féminines dans VIE LIBRE.

L'isolement de la femme dans ces cités inhumaines est une cause d'alcoolisme. Souvent les rencontres entre voisines de paliers ou d'escaliers sont le prétexte à oublier l'ennui et la détresse en buvant toujours plus d'alcool. Le super-marché et son immense rayon de boissons alcoolisées fait partie de la cité et comme il est facile à une cliente de se servir ; il n'y a qu'à tendre le bras et c'est anonyme.

Dans l'exemple décrit, la section VIE LIBRE a tout de suite été dans le coup puisque la responsable du groupe féminin est aussi militante de notre Mouvement. L'assistante sociale est devenue sympathisante.

## Faisons comme elles

On entend trop souvent à VIE LIBRE : « il faut donner leur place aux femmes ». Ne croyez-vous pas que pour mener une telle enquête et rencontrer des femmes chez elles, il faut être une femme?

- Remplacer « isolement des femmes dans les grands ensembles » par « alcoolisation et alcoolisme des femmes dans les grands ensembles ».
- Mener l'enquête.
- Publier les résultats à l'occasion d'une exposition débat.
- Parallèlement, il faut bien sûr aider les femmes malades à s'en sortir.

Une telle enquête mettant au grand jour l'alcoolisme des femmes dans un quartier ou dans une cité, ferait un grand bruit.

Ce serait là un fait concret et les pouvoirs publics, les trusts immobiliers seraient un peu plus gênés pour pratiquer la politique de l'autruche, la seule qu'ils connaissent actuellement.

**Annick DABIT.**



# *quelques pistes pour une lettre d'invitation aux congrès départementaux*

**Le but de cet article n'est pas d'imposer arbitrairement un modèle de lettre d'invitation idéal. Il s'agit simplement de donner des pistes qui doivent permettre la rédaction d'une lettre dont la présentation et le contenu doivent inciter son lecteur à participer au congrès.**

**Les invitations sont à adresser aux personnalités et associations départementales figurant sur l'article « Organisation des Congrès Départementaux » paru dans AGIR n° 104.**

### La présentation :

**elle compte beaucoup.**

- **Sur papier à en-tête du Comité Départemental, avec adresse et numéro de téléphone (pour les gens qui veulent s'excuser autrement que par lettre), format 21 x 27.**
- **La tendance actuelle veut que les lettres soient dactylographiées. Encore faut-il qu'elles le soient correctement.**

### L'introduction :

**S'il s'agit d'inviter une personnalité, prenez garde à l'exactitude de son titre.**

**D'emblée, écrire clairement l'objet de l'invitation :**

**Congrès Départemental qui se tiendra salle ..... Rue ..... n° ..... Ville ..... le ..... à ..... heures ..... avec la participation de Monsieur le Préfet (s'il a donné officiellement l'accord de sa participation), et de Monsieur le Président National et son épouse.**

### Le texte :

- **Rappeler le thème du congrès.**
- **Rappeler brièvement les ravages causés par la maladie alcoolique.**
- **Dire à quel titre nous invitons : médecins, élus, responsables d'associations, médico-sociaux, juges, syndicalistes, membres de l'enseignement.**
- **Expliquer que devant les ravages de plus en plus grands causés par l'alcoolisme, il faut être tous ensemble pour lutter.**
- **Enumérer les points principaux qui seront exposés lors du Congrès.**

### La conclusion :

- **Rappeler l'importance que nous attachons à la coopération.**
- **Formule de politesse personnalisée.**

**Le secrétariat du département devra conserver une liste des gens invités, ainsi que de ceux qui se sont excusés.**

**Un modèle de lettre doit être remis aux sections afin d'uniformiser les invitations.**

**Ecrire et envoyer la lettre d'invitation, c'est le début de la réussite de nos Congrès !**

# La tournée du Permanent National

Notre ami Louis LE BLEVEC nous relate ses deux derniers déplacements, à MULHOUSE et à LA ROCHELLE.

MULHOUSE : du 21 au 24 janvier. Participation avec la section à une réunion d'information pour les infirmières de Centres de soins.

Dans cette ville, VIE LIBRE a l'habitude de faire de l'information, et le Mouvement est très connu.

La presse parle souvent de nous.

Malgré la neige et le verglas, il y avait beaucoup de monde à l'Assemblée Générale.

Louis a aussi rencontré la commission des jeunes qui se réunit souvent et se révèle dynamique.

LA ROCHELLE : Nous avons reçu des appels pour le démarrage du Mouvement. A cette première de VIE LIBRE à LA ROCHELLE le 29 janvier, il y avait 12 personnes présentes dont deux buveurs guéris, une buveuse guérie, un malade en cure ambulatoire, un médecin cardiologue de l'Hôpital de LA ROCHELLE, des animateurs de foyers de femmes, de jeunes, et deux couples de sympathisants.

Une famille a connu VIE LIBRE à TOURS, et c'est sur son initiative que ce groupe s'est mis en route.

Le Permanent National suit également le démarrage du mouvement sur d'autres départements :

CHALON SUR SAONE : Echange de courrier et coups de téléphone.

Le groupe est en contact sur la région avec les Responsables VIE LIBRE de la COTE D'OR et de la LOIRE.

ARIEGE : Un militant de Carcassonne, parti dans ce secteur, à LAVELANET, essaye de lancer VIE LIBRE.

AUDE : A LIMOUX, c'est aussi un militant de Carcassonne qui fait des démarches pour implanter le Mouvement. Nous avons reçu un compte rendu d'une réunion où il y avait 15 participants.

Rappelons que la Section de Carcassonne a été reconnue en septembre 1981.

# Echos du Comité National

## des 20 - 21 Février 82

Un groupe de travail se réunira en avril sur les questionnaires remontés des Comités Départementaux et Sections isolées pour établir le rapport du prochain Conseil National. Ce travail se fera sur les réponses reçues au Secrétariat National au 31 mars, dernier délai et à part les réponses des sections isolées, ne prendra en compte que les synthèses des Comités Départementaux.

### RECONNAISSANCE DE 5 NOUVELLES SECTIONS

**LE RUSSEY (DOUBS) :**
20 cartes roses et 8 cartes vertes.

**MAISSE (ESSONNE) :**
25 cartes roses et 8 cartes vertes.

**LA TALAUDIERE (LOIRE) :**
46 cartes roses et 38 cartes vertes.

**MANOSQUE (ALPES DE HAUTE-PROVENCE) :**
17 cartes roses et 7 cartes vertes.

**TOULON (VAR) :**
18 cartes roses et 1 carte verte.

Notre réseau grandit, signe que de plus en plus de malades, de familles sont accueillis et s'organisent dans notre Mouvement.

VIE LIBRE ne reste solide que dans la mesure où l'action se développe à la base et se structure.

En Normandie, le COMITE DEPARTEMENTAL de la SEINE-MARITIME a été constitué et reconnu. Il regroupe 239 cartes roses et 222 cartes vertes, dans les sections de ROUEN RIVE GAUCHE, ROUEN RIVE DROITE, YVETOT et LE HAVRE.

### DOSSIERS DE RECONNAISSANCE DE SECTION

Une anomalie est à supprimer : beaucoup de dossiers parviennent très incomplets au Secrétariat National, avec cependant l'avis favorable du comité départemental, du Comité Régional et du Délégué National de la Région. Ceci veut dire qu'ils se portent garants d'un dossier sans même en avoir vérifié le contenu. Ce n'est pas normal, ni sérieux. C'est le risque de faire supporter à la base une lourde pénalité.

Bureaux de Comités Départemental et Régional, examinez bien les dossiers et ne vous contentez pas de dire oui. Si vous êtes appelés à donner votre avis, il faut l'écrire. Un petit texte motivant votre accord, une appréciation de votre part, ne peuvent que servir favorablement les militants qui ont formé la pré-section.

Dans tous les cas, le dossier de reconnaissance, devra parvenir au Secrétariat National trois semaines avant la réunion du Comité National pour examen.

Ce délai, permet de prendre contact avec la section ou le Comité Départemental pour la recevabilité du dossier.

### UNE NOUVELLE METHODE DE TRAVAIL DU COMITE NATIONAL :

Le nombre important et la diversité des tâches imposées de plus en plus aux membres du Comité National, exigent de leur part, un travail très organisé, dans un cadre limité par la durée des réunions.

De ce fait, plusieurs travaux devront être conduits en même temps par des commissions : jeunes — femmes — action au travail — médico-social — action représentative — presse propagande — formation.

Ces commissions analyseront les problèmes et les affaires en cours et remettront au Comité National des propositions précises. Elles auront aussi pour tâche de prévoir la rédaction des textes de « LIBRES » et « AGIR », de leur compétence, les articles étant prévus à l'avance au planning de nos publications.

Pour amener une réflexion personnelle de chaque membre du Comité National, l'ordre du jour comportera le plan de travail de chaque commission, les questions, etc...

Pour l'action représentative nationale, les délégations seront composées de membres du Comité National, de permanents et d'un membre du Secrétariat National qui en garantira le suivi.

# Vive les congrès départementaux

Un congrès, c'est quoi ? C'est une réunion de personnes qui se rassemblent pour échanger leurs idées ou communiquer leurs études.

Thème du congrès ?

Le même pour tous les départements ; celui voté lors du Conseil National 1980, c'est-à-dire le deuxième volet du Plan de Quatre Ans :

« Comment sortir de l'alcoolisme pour se réintégrer dans une société alcoolisée avec volonté de la changer ».

On doit ouvrir nos congrès. Pourquoi ?

Toute l'année, les équipes de base, les sections du département, ont travaillé ce thème, et, sur le terrain, malgré d'énormes difficultés, ont mis ce thème en pratique.

Les militants sont bien conscients qu'il faut faire partager leurs réflexions et aussi leurs actions avec toutes les personnes qui, en raison des fonctions ou des responsabilités qu'elles assument, peuvent nous aider.

Si nous gardons les réflexions et le résultat de nos travaux essentiellement pour nos militants, nous serons en circuit fermé et nous n'avancerons pas !

Dès 1966, le Secrétaire Général du Mouvement, Claude GOISLOT, affirmait dans le rapport qu'il présentait lors du 7ème Congrès national :

« ...Le Mouvement lui-même ne peut tout nous apporter ».

## Des revendications à faire aboutir

Santé, travail, pouvoir d'achat, culture, logement...

En 1982, ces besoins si nécessaires à la réinsertion existent avec la même réalité. Nous ajouterons à cette liste : le besoin « loisirs », puisque la réduction du temps de travail amène un allongement du temps libre.

Nous devons, au moment privilégié du congrès départemental, inviter tous ceux qui sont cités dans l'excellent article « organisation des congrès départementaux 1982 » du n° 104 d'AGIR.

Nous devons les interpeller sur des sujets bien précis concernant la réinsertion du malade alcoolique et de sa famille.

Si nous voulons être, comme nous l'affirmons dans la motion finale de notre dernier Conseil National : « partenaire de la santé », il faut faire prendre conscience à ceux que nous avons choisis pour gouverner que nous ne sommes pas membres d'une quelconque « ligue antialcoolique », que nous n'organisons pas un congrès afin de pouvoir geindre sur notre passé et faire pleurer les participants.

Il faut dire dans le micro, grâce à des interventions bien préparées, et des intervenants qui y croient, que VIE LIBRE est le corps représentatif des malades alcooliques.

Le Mouvement VIE LIBRE, dans sa force de persuasion, ouvre ses congrès départementaux à tous ceux et celles qui, dans la plus parfaite complémentarité, veulent redonner au malade et à sa famille, la santé, le bonheur, la dignité et le sens des responsabilités.

VIE LIBRE les invite :

- pour leur montrer la force des structures de notre Mouvement à l'échelon départemental ;
- pour leur faire connaître notre plan de santé, notre volonté de participer à la réinsertion des malades ;
- pour faire aboutir nos revendications bien spécifiques au département :

par exemple :

- mise en place d'un animateur-permanent ;
- ouverture d'un secrétariat départemental ;
- création d'un établissement de post-cure ;
- dénoncer la main-mise du C.D.D.C.A. sur les C.H.A. ;
- dénoncer le manque de lits hospitaliers ;
- dénoncer les causes de l'alcoolisation et de l'alcoolisme...

Publiquement, les élus doivent prendre position et ne pas se contenter de la « pommade » habituelle.

Servons-nous de la réponse du Président François MITTERRAND à notre Mouvement parue sur AGIR n° 102 et particulièrement le paragraphe consacré à la réinsertion sociale.

Mettons en œuvre la conclusion du Secrétaire Général Michel LE SAYEC du dernier Conseil National et parue sur AGIR n° 104 et « parlons clair » de LIBRES.

Les invitations se limiteront aux personnalités départementales. Réservons les personnalités régionales pour nos congrès régionaux et les nationales pour nos congrès nationaux.

A chacun son échelon !

Enfin, un congrès VIE LIBRE ne doit pas être triste ! Il doit, au contraire, montrer la joie d'être réunis, d'être guéris et responsables.

**Daniel DABIT.**

**DATES DE CONGRES COMMUNIQUES A « AGIR »**

**18 avril : FINISTERE - SEINE-SAINT-DENIS.**
**25 avril : YVELINES - ALLIER.**
**9 mai : ILLE ET VILAINE.**
**16 mai : SARTHE.**
**5 juin : GIRONDE.**
**13 juin : TERRITOIRE DE BELFORT - HAUTS-DE-SEINE.**

# Pour une presse Vie Libre de qualité... des correspondants-diffuseurs formés !

**La formation à la responsabilité ne s'acquiert pas sans effort. Chaque correspondant-diffuseur a besoin de recevoir les moyens nécessaires pour conduire sa responsabilité. C'est pourquoi la Commission Presse-Propagande du Comité National propose que se déroulent, partout où cela est possible, des journées de formation.**

Il s'agit en effet que les correspondants - diffuseurs comprennent mieux leur rôle et saisissent la manière de travailler avec les Comités de Rédaction de LIBRES et AGIR.

Plusieurs objectifs sont recherchés par cette formation. Que les correspondants-diffuseurs :

- connaissent mieux le contenu de LIBRES et AGIR ;
- puissent confronter leurs expériences.
  - — Organiser une meilleure transmission des informations entre la base et les comités de rédaction...

## Une formation pour qui ?

Cette formation ne concerne que les correspondants-diffuseurs des sections et des départements.

Une section sans correspondant-diffuseur pourra envoyer un membre.

## Les animateurs de cette formation ?

La préparation et l'animation de cette formation sont confiées aux correspondants - diffuseurs départementaux, en accord avec le Comité Départemental et sous la responsabilité du correspondant - diffuseur régional.

Un document de préparation a été envoyé. Les correspondants - diffuseurs départementaux, qui ne l'auraient pas reçu, peuvent se le procurer au Secrétariat National.

## Contenu de la formation ?

Plusieurs propositions de travail ont été élaborées :

— atelier sur la structure de « LIBRES » ;
— atelier sur le contenu de « LIBRES » ;
— travail par département : recherche d'idées d'articles pour LIBRES et AGIR ;
— analyse d'un article action ;
— la revue de presse ;
— grille type de fiche d'appréciation ;
— grille de reprise pour l'équipe animatrice.

Les responsables de cette formation voudront bien faire remonter au Secrétariat National, le maximum d'éléments. Ceux-ci seront repris par la Commission Nationale Presse-Propagande du Comité National.

# Un guide du correspondant - diffuseur

**« Donnez-nous des moyens pour collaborer à la rédaction de nos journaux ». Cet appel d'un certain nombre de militants et responsables a été entendu. Le Secrétariat National vient de réaliser un guide du correspondant-diffuseur, avec l'accord du Comité National.**

Alors que se poursuit la mise en place des correspondants-diffuseurs, voici un document au service des responsables de la presse. Quatre grands chapitres essayent de répondre à nos questions.

### Le rôle du correspondant - diffuseur

C'est un militant convaincu du rôle de la presse VIE LIBRE dans la lutte contre l'alcoolisme et l'alcoolisation aujourd'hui.

Le guide précise le rôle de chacun dans la section, le département, la région.

Il donne des idées pour travailler efficacement avec les journalistes locaux.

Il propose une forme de collaboration avec les comités de rédaction de LIBRES et AGIR.

### La diffusion de LIBRES

Pour remplir sa tâche d'information, de provocation à l'action contre l'alcoolisme, LIBRES doit être diffusé.

Le guide propose une carte type de diffusion de section, des idées pour faire des abonnements.

Il présente la marche à suivre pour la réalisation d'un stand VIE LIBRE dans les fêtes, foires, expositions...

### Des genres d'articles pour LIBRES

L'écriture a ses règles. Les lecteurs de LIBRES et d'AGIR ont droit à des textes de qualité. Ce chapitre propose différents styles d'articles.

Du compte rendu au reportage, tout est possible lorsqu'on respecte certains critères.

### La rédaction

Les correspondants-diffuseurs, et plus largement tous responsables, trouveront, dans cette partie du guide, une aide précieuse pour rédiger.

Ce chapitre propose des méthodes. Comment écrire court ? Le choix des informations, le plan, les titres, etc...

Le guide passe en revue les différents moyens pour écrire de bons articles.

Ce guide est à la disposition de tous les responsables du Mouvement au prix de : 10 F.

Jacques HAMON.

**BON DE COMMANDE DU GUIDE DU CORRESPONDANT-DIFFUSEUR**

**NOM** ..... **Prénom** .....
**Responsabilité** .....
**Adresse** .....
.....
**Nombre d'exemplaires** ..... **à 10 F - Total** .....
**A envoyer à : Secrétariat National VIE LIBRE,**
**8, Impasse Dumur, 92110 CLICHY**
**C.C.P. MOUVEMENT VIE LIBRE 10 499.03 E PARIS**
**Aucune commande ne sera servie sans son règlement.**

# Le point sur les cotisations

**Les relevés de cotisations, sur le plan national, ont une très grande importance car ils nous permettent d'évaluer la taille et l'évolution de l'effectif de VIE LIBRE. Par ailleurs, ils sont la seule et unique liste d'adresses qui puisse nous permettre de faire parvenir le journal aux militants.**

Après avoir vu l'importance et le rôle des relevés de cotisations, nous pouvons mieux nous rendre compte, en cas de mauvais établissement de ces derniers, des conséquences que cela entraîne.

En effet, sur un plan national, il arrive qu'il y ait des contestations en ce qui concerne la détermination d'un effectif de section. Cela est dû au fait que les relevés de cotisations ne sont pas parvenus au Secrétariat National avant le 31 juillet, les talons joints ne correspondent pas aux relevés, ou encore ils n'ont pas été accompagnés de leur règlement respectif, qui en 1982, pour la part nationale, se monte à 30,00 F. par membre actif — 15,00 pour le conjoint — 3,50 F. pour les jeunes et 25,00 F. pour les sympathisants.

D'autre part, il arrive qu'un ou plusieurs adhérents ne reçoivent pas leur journal. Ceci est dû, bien souvent, à l'inexactitude et au manque de clarté des noms et adresses portés sur les relevés de cotisations.

Afin d'éviter ces problèmes, il faut veiller à ce que tous les renseignements se rapportant aux adhérents, soient complets (n° bâtiment, appt., code postal, etc...) et écrits lisiblement. Il est demandé de classer les noms par ordre alphabétique et d'inscrire les nouveaux et les renouvellements sur des relevés distincts.

Parallèlement aux relevés de cotisations, on rencontre les mêmes problèmes avec les listes d'abonnements à AGIR.

En effet, ces listes doivent être établies avec la même clarté, la même exactitude que les relevés, et il est important, en cas de réclamation, que la section conserve un double.

En règle générale, tout relevé de cotisations ou liste d'abonnements à AGIR, ne sera pris en considération que si le règlement correspondant est joint, et en cas de réclamation, n'attendez pas la fin de l'année, contactez-nous tout de suite.

**Le Secrétariat National.**

*Un événement*

# Le 1er agenda Vie Libre

**C'est une innovation du Comité National. Vie Libre va pour la première fois éditer un agenda, moyen national de propagande et de visibilité.**

**L'agenda sera un moyen pratique pour les militants de planifier leur emploi du temps, de mieux gérer leur vie militante et familiale.**

**L'agenda permettra à notre mouvement de recueillir de nouveaux moyens financiers nécessaires pour combler le déficit du budget national.**

**Prix de vente au public : 8 F 00**

**Prix de vente aux sections : 6 F 00**

**Nous demandons aux sections et comités départementaux d'y réfléchir afin de prévoir les commandes.**

## CALENDRIER NATIONAL pour 1983

**Les réunions du Comité National :**

- **19 et 20 février.**
- **7 et 8 mai.**
- **24 et 25 septembre.**
- **4 novembre.**
- **3 et 4 décembre.**

**4-5-6 mai : journées de Permanents**

**5 et 6 novembre : CONSEIL NATIONAL**

**1 et 2 décembre : journées de Permanents**

A tous les trésoriers

# QUESTIONNAIRE FINANCIER

Le questionnaire financier est un document qui récapitule l'ensemble des recettes et dépenses réalisées dans toute une année. Il est également important d'y mentionner les montants et donner la liste, ainsi que la date d'acquisition, de tout le matériel ou mobilier de bureau, et local s'il y a lieu.

Les dépenses et recettes de toute une année constituent des rentrées et des sorties d'argent, de ce fait, il ne peut exister de déficit en fin d'année car on ne peut dépenser plus que l'on a en caisse.

Il est important que ce document soit établi le plus scrupuleusement possible, car il constitue le seul moyen de connaître la situation du Mouvement VIE LIBRE dont le sérieux doit être perçu par tous les organismes subventionneurs.

Le questionnaire financier se présente sous deux formes :

— un **document vert** qui concerne les sections (2 exemplaires) ;
— un **document bleu** qui concerne les C.D. et C.R. (2 exemplaires).

Le rôle des sections, C.D. et C.R. concernant la remontée du questionnaire financier, s'établit de la façon suivante :

- La section, après avoir rempli son questionnaire financier, imprimé vert, envoie celui-ci au Comité Départemental dont elle dépend, ou au Secrétariat National si elle est isolée.
- Le Comité Départemental recueille tous les questionnaires financiers verts et les centralise sur son questionnaire financier, imprimé bleu, sans omettre de faire figurer en première ligne, ses propres dépenses et recettes. Le C.D., après l'avoir rempli, l'envoie au Comité Régional dont il dépend ou au Secrétariat National s'il n'y a pas de Comité Régional.
- Le Comité Régional recueille tous les questionnaires financiers bleus, et les centralise sur le sien, sans omettre de faire figurer en première ligne, ses propres dépenses et recettes. Ceci étant, le questionnaire financier bleu du Comité Régional est adressé au Secrétariat National.

Il est très important que les questionnaires financiers soient adressés au Secrétariat National avant le

**30 AVRIL 1982**

même s'il manque des questionnaires de sections ou Comités Départementaux.

Nous comptons sur vous et vous souhaitons bon courage. Amitiés VIE LIBRE.

**LE SECRETARIAT NATIONAL.**

Réunion de section

# Les non - renouvellements ?

**Les adhésions et les renouvellements sont d'une importance primordiale pour l'avenir de notre Mouvement.**

**Une Association dont l'effectif reste stable, est une Association qui stagne. Les preuves de notre action, de notre vitalité, de notre audience près des malades alcooliques et du monde populaire résident avant tout dans l'augmentation constante et croissante de nos effectifs.**

**Or, si nous constatons, chaque année, une progression constante, quoique lente, des nouvelles adhésions, nous devons rester très attentifs en même temps à l'augmentation des non-renouvellements.**

Une analyse faite dans une région, démontre qu'en 4 ans, l'effectif des membres actifs n'a augmenté que de 3,11 %, soit 0,77 % par année, alors que si 1/3 seulement des non-renouvellements **avait pu être récupérés**, ce pourcentage, sur la même période, aurait été de 17,4 %, soit 4,285 % par année.

A cette démission régulière, contre balancée par le chiffre des nouvelles adhésions, **tous ensemble**, car la vie du Mouvement en dépend, nous devons réagir.

Nous ne devons pas affaiblir la grande force que nous représentons dans le pays, nous devons au contraire, affirmer notre créance auprès des pouvoirs publics, dans cette période nouvelle où le Mouvement, corps représentatif des malades alcooliques, peut enfin se faire entendre par les différentes instances gouvernementales.

Nous pouvons donc considérer que ces remarques constituent **une réflexion générale.**

C'est à partir des équipes de base, puis lors de nos réunions de section que doit se faire une analyse approfondie sur cet état de fait.

Cette réflexion sera par ailleurs reprise lors de nos réunions en Comité Départemental.

Lors de notre réunion de section, une révision d'activités nous apportera des éléments de réponse sur le non-renouvellement, nous en ferons :

- Le point,
- La recherche des causes,
- Les moyens d'y remédier.

Il y a de nombreuses et diverses causes du non-renouvellement des adhésions, seuls les décès dûs aux ravages causés par la maladie, les changements de résidence, ne justifient cette perte régulière d'adhérents, nous devons donc Réfléchir et Agir.

Quelles sont-elles ?

Comment pouvons-nous les éviter ?

Nous remettons-nous en cause ?

Nos méthodes employées sont-elles dynamiques, épanouissantes ?

Nos équipes sont-elles à la portée de tous ?

Suffisamment formées et discrètes ?

Nos réunions de section sont-elles suffisamment préparées, intéressantes, attrayantes ?

Ne délaissons-nous pas les anciens ?

Suivons-nous attentivement les nouveaux ?

Ne faisons-nous pas preuve de paternalisme et d'autoritarisme ?

L'esprit du Mouvement est-il bien compris ? etc...

Adressez votre courrier au Secrétariat National.

C'est à ces quelques interrogations auxquelles beaucoup d'autres peuvent s'ajouter, que nous vous demandons d'apporter des éléments de réponse, afin que nous puissions faire une synthèse sur le plan National.

**Michel LE SAYEC.**

AGIR

# Responsables départementaux :
# *Les non-renouvellements doivent diminuer*

**Notre révision d'activités, en réunion de section, nous a fait réfléchir sur le pourquoi des non-renouvellements.**

**Nous en avons recherché les causes. Nous avons décidé d'agir et de trouver des remèdes à cette démission.**

**Nous avons pris conscience de la nécessité d'une section forte et structurée sur le plan local, afin d'amener les malades alcooliques à la guérison.**

**Doit-on garder pour soi les réflexions retenues et les glisser au fond d'un tiroir ?**

Ce serait contraire à l'esprit qui nous anime pour la bonne marche du Mouvement et son avancée.

Une concertation, une mise en commun sont indispensables et nécessitent un travail en équipe.

C'est au cours d'une réunion en Comité Départemental, les délégués réunis, que nous ferons une analyse plus complète et comparerons les différents points de vue, les difficultés rencontrées suivant la situation géographique, les milieux ruraux et urbains, etc... afin d'aboutir à des solutions concrètes.

Consacrons-nous suffisamment de temps à ce problème important et capital lors de nos réunions ?

S'il est certain, et la réunion du Comité Départemental est prévue à cet effet, que les activités des sections soient évoquées, les questions administratives réglées, les informations diffusées, les actions en direction des malades orientées, que la formation soit un point très important sur lequel nous devons nous pencher, l'action représentative étudiée sur le plan départemental, trop souvent des litiges, des affaires personnelles apparaissent et occupent un temps précieux qui pourrait être utilisé pour approfondir le non-renouvellement.

Il est certain aussi que le résultat financier permettant le fonctionnement du Mouvement est lié à l'effectif des adhérents. Nous pouvons donc penser également à l'impact de celui-ci auprès des instances départementales, des organismes sociaux et subventionneurs.

1°) Que l'effectif croissant de notre Mouvement est un signe de sa bonne santé, de sa vitalité et de sa détermination.

2°) Qu'il y a une plus grande facilité à faire des nouveaux adhérents qu'à conserver les anciens. Pourquoi ?

(Voir états comparatifs des adhésions). Oui, nous constatons des différences très grandes entre départements d'une même région, et dues à des situations particulières. Lesquelles ?

Quand on sait l'importance des anciens pour les nouveaux, on mesure déjà les questions posées à différents échelons.

Par opposition, il se trouve parfois des anciens qui ont du mal à accepter les nouveaux.

Cet aspect des choses est certainement important, mais au fond, si on veut être en accord avec la Charte de 1954 et ses options, ne faut-il pas être très attentif à la promotion des malades et de tous les membres actifs au sein même de notre Mouvement ?

Combien d'anciens ont repris toutes leurs responsabilités parce que VIE LIBRE leur a d'abord permis d'en assumer, à leur mesure, au service des autres.

Si notre mémoire n'est pas trop courte, mesurons sincèrement le chemin parcouru.

Il n'est donc pas exagéré de dire qu'en définitive, c'est la guérison et la promotion des malades et des familles populaires qui sont concernées, car sans « VIE LIBRE » que serions-nous devenus aujourd'hui.

Notre prise de conscience, ne doit-elle pas être le moteur et le guide de toute notre ACTION VIE LIBRE ?

**Envoyez au secrétariat National vos réflexions.**

**Michel LE SAYEC.**


*Un abonnement à Agir par famille : une nécessité*

AGIR

La revue indispensable pour notre action VIE LIBRE

**Je m'abonne... Je m'abonne...**

**Nom** ..... **Prénom** .....

**Adresse** .....

.....

**Section de** .....

**Abonnement à 15 F**

**à adresser à Vie Libre, 8, impasse Dumur 92110 Clichy.**

# Les C.H.A.

**Le 26 septembre dernier, à Paris, une réunion, organisée par la Société Française d'Alcoologie, sous la présidence de Monsieur Jack RALITE, Ministre de la Santé, s'est tenue sur le thème : « Les consultations d'hygiène alimentaire ».**

Le ministre a fait une brève allocution dont voici quelques points importants :

- militer pour l'épanouissement de l'homme ;
- la prise en charge des plus démunis ;
- la lutte contre les causes ;
- l'action doit être menée par l'ensemble du gouvernement ;
- il faut redonner une dignité à tous les travailleurs ;
- la société est responsable de la santé ;
- plan d'action en trois directions :

1°) information dans les écoles (prévention) avec le concours du Ministère de l'Education Nationale,

2°) information des adultes sur les nuisances de l'alcool,

3°) séminaires d'information afin de former les travailleurs sociaux pour une meilleure prise en charge des malades alcooliques ;

- mise à la disposition des travailleurs de boissons hygiéniques dans toutes les entreprises ;
- diminution du prix des boissons non alcoolisées ;
- création de chaires d'alcoologie ;
- lieux de soins diversifiés ;
- tous les hôpitaux doivent prendre en charge les malades alcooliques ;
- reprise de la circulaire VEIL de 1978 ;
- constatation du manque de foyers de post-cure et de réinsertion.

Suite à cette déclaration, une information est donnée sur les différentes méthodes d'action et de fonctionnement des C.H.A. : interventions des Docteurs MORINIERE de Nantes, BARUKAN de Nancy, CONDOLO de Paris et BUISSON d'Aubervilliers.

De toutes ces informations, il ressort que chaque consultation fonctionne de manière différente, avec une équipe plus ou moins importante.

Pour les locaux, le problème financier se pose également, ainsi que beaucoup de formalités administratives.

Le Docteur MICHAUD nous donne quelques résultats pratiques sur les C.H.A., suite à un questionnaire auquel ont répondu 89 des C.H.A. sur une centaine en activité :

- dans la gestion, le C.N.D.C.A. est majoritaire ;
- la moitié d'entre eux dispose d'un local propre à leur activité ;
- chaque C.H.A. a une équipe soignante de 1 à 7 personnes ;
- chaque C.H.A. a en moyenne 2 personnes de profession para-médicale ;
- il y a peu de bénévoles ;
- l'équipe du C.H.A. travaille par vacations ;
- il y a peu de médecins partie prenante pour ce travail ;
- les consultants viennent surtout par l'intermédiaire des services municipaux, mais aussi des médecins généralistes.

Parmi les consultants :

- 21 % sont venus une seule fois ;
- 21 % sont venus plus de cinq fois ;
- en 1980, il y a eu : 14.500 consultants.

En conclusion, on constate un manque, de personnel et de formation. Les médecins abandonnent faute de moyens : financement et tracasseries administratives. Il n'existe pas de fonction officielle de médecin de C.H.A. Le centre de santé favorise les contacts avec les autres disciplines. Il manque des hôpitaux pour accueillir les malades.

## SOMMES-NOUS D'ACCORD AVEC CETTE ENQUETE ?

Il est très difficile de prendre position ; dans AGIR N° 103, nous avions fait un questionnaire sur les C.H.A. ; les réponses devaient parvenir au Secrétariat National pour le 31 janvier. A ce jour, nous avons reçu 5 réponses ! Avec ces quelques remontées, il n'est pas possible de faire le point, c'est pourquoi nous remettons ce questionnaire dans ce numéro. Nous insistons pour que chaque section en relation avec un C.H.A. réponde à toutes les questions concernant le fonctionnement de ces consultations d'hygiène alimentaire.

## LES CENTRES D'HYGIENE ALIMENTAIRE (C.H.A.) :

1° — Quel est le nombre de C.H.A. dans le département ?

2° — Travaillez-vous avec eux ? — Comment ?

3° — Quelle est la composition de l'équipe médico-sociale ?

4° — Quel est le financement ?

5° — Quelle est l'origine des consultants ? D'où viennent les malades (médecine du travail, justice, Mouvement d'anciens buveurs, etc...) ?

6° — Quelles sont les possibilités d'hospitalisation et de post-cure ?

7° — Quelles sont les possibilités de réinsertion ? (A.N.P.E., travailleurs sociaux).

8° — Autres observations.

**Envoyez vos enquêtes au Secrétariat National Vie Libre, 8, impasse Dumur, 92110 Clichy.**

LE BLEVEC.

**Supplément à Libres n° 132. Directeur de la publication :** Michel Le Sayec. **Rédaction administration :** 8, impasse Dumur, 92110 Clichy, tél. 739.40.80. Imprimerie du Vivarais, 07100 Annonay cedex. Commission Paritaire CCPPAP 50560. **Supplément à Libres réalisé avec le concours des correspondants-diffuseurs des sections et départements.**